



Commune des
Ponts-de-Martel

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du mardi 4 juin 2013, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Robert, Président.

Monsieur le Président Jean-Marc Robert ouvre cette séance extraordinaire du mardi 4 juin 2013 en remerciant les Conseillers généraux de la confiance témoignée qui lui permet de siéger aujourd'hui à cette place-là. Peut-être que le Conseil général se dit que le seul moyen de le faire taire durant les séances, c'est de lui donner la présidence. Monsieur le Président Jean-Marc Robert essayera de conduire les débats, s'il y en a, pour le meilleur de la commune et surtout de ceux qui la font vivre, ses habitants. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal ainsi que de 22 Conseillers généraux.

Absents excusés
Guillaume Maire
Lise-Marieke Richard

Démissionnaire
Jeannine Robert

Monsieur le Président Jean-Marc Robert constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté, sans modification :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2013,
2. Demande d'un crédit de fr. 20'000.- permettant la refonte complète du local des engins du Centre polyvalent du Bugnon,
3. Raccordement de l'immeuble Grande rue 16 (pharmacie) au réseau de chauffage à distance,
4. Courriers.

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2013

Monsieur le Président Jean-Marc Robert ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

Monsieur Simon Kammer signale une faute d'orthographe en page 3, que l'administrateur communal corrigera.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** soumet ce procès-verbal au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

2. Demande d'un crédit de fr. 20'000.- permettant la refonte complète du local des engins du Centre polyvalent du Bugnon

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** ouvre la discussion générale.

Madame Flavia Maire indique que le Parti Socialiste et Libre est favorable à cette demande de crédit d'une part parce que l'état actuel du local rend son utilisation difficile et compliquée et d'autre part, le projet présenté apporte de réels bénéfices pour les sociétés locales et l'école, surtout car le matériel entreposé sera, pour une grande majorité, à disposition de tous, ce qui représente un réel avantage. De plus, le coût de cette réfection complète permettra l'achat de matériel pour le même prix que pour la simple réfection des armoires et facilitera grandement son utilisation. Pour ces raisons, le Parti Socialiste et Libre soutient ce projet et encourage les autres partis à faire de même.

Au nom du Parti Libéral-Radical, **Madame Gaëlle Kammer** encourage les Conseillers généraux à accepter ce crédit qui sera profitable à l'école et aux sociétés locales. Afin que ce local reste le plus longtemps possible dans un bon état, le PLR propose qu'une personne gère de manière minutieuse le nouveau matériel afin que les sociétés et l'école sachent vers qui se tourner en cas de perte ou de casse de matériel. Le parti propose également que le matériel spécifique à chaque société soit bien défini afin qu'il n'y ait pas de litige. Le PLR va donc accepter ce projet de remise en état du local des engins ainsi que l'achat de nouveaux matériels et encourage les Conseillers généraux à faire de même.

Monsieur Didier Barth amène quelques petites précisions surtout par rapport à la question du renouvellement du matériel. Il en a discuté avec les sociétés concernées. Actuellement, le renouvellement se fait par les sociétés et par l'école et bien sûr qu'il s'agissait d'étudier ce renouvellement, puisque le matériel sera mutualisé. L'école dispose actuellement d'un millier de francs par année pour renouveler ce matériel et c'est Pierre-Denis Perrin qui s'en occupe. D'entente avec l'école, les sociétés seront priées d'amener fr. 500.- par année. Il y aura ainsi fr. 1'500.- par année pour le renouvellement du matériel qui sera normalement dirigé par l'école. Ces fr. 500.- vont être pris sous forme d'augmentation de loyer au prorata des heures d'occupation des salles. Cette augmentation aura lieu en 2015 puisque le Conseil communal va considérer que 2014 sera l'année durant laquelle tout le monde met son matériel à disposition, donc chacun apporte « sa fortune ». Ce serait Pierre-Denis Perrin qui serait responsable du matériel et de renouveler le matériel et le concierge sera aussi là pour veiller, au fur et à mesure des soirées, que le matériel soit rangé correctement. Le Conseil communal essayera de faire des photographies, des choses relativement simples à comprendre pour que les gens rangent le matériel correctement.

Monsieur Laurent Jeanneret demande si le Conseil communal connaît déjà le montant de l'augmentation à l'heure.

Monsieur Didier Barth indique que ce sera au prorata des heures d'occupation des différentes sociétés. Les deux sociétés les plus concernées sont la société de gymnastique et le volleyball, car c'est elles qui ont le plus d'heures. L'augmentation s'élèvera à peu près à fr. 200.- pour chacune des deux sociétés et la centaine de francs restante sera partagée entre les sociétés qui utilisent juste deux heures de temps pendant la semaine (à affiner).

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

3. Raccordement de l'immeuble Grande rue 16 (pharmacie) au réseau de chauffage à distance

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

4. Courriers

Monsieur le Président Jean-Marc Robert a reçu plusieurs courriers et les lit :

Madame Jeannine Robert – Démission :

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil général ainsi que de la Commission Trafic et Sécurité avec effet immédiat. J'ai eu du plaisir à œuvrer au sein de la Commune des Ponts-de-Martel et en garderai un merveilleux souvenir. Je vous souhaite plein succès pour le futur de notre commune et suis persuadée qu'elle sera toujours entre de bonnes mains.

Madame Nancy Kaenel Rossel – Démission :

Par la présente, je vous fais part de ma démission du Conseil général des Ponts-de-Martel. En effet, avec ma famille nous quittons la commune pour nous établir à La Chaux-de-Fonds dans le courant de cet été. La séance du 4 juin sera donc ma dernière séance de Conseil général et je serai ensuite remplacée par Mme Judith Jean-Baptiste. Mon remplacement au sein du bureau sera assuré par M. Guillaume Maire.

J'ai eu beaucoup de plaisir à siéger au sein de l'autorité législative et je souhaite que les Ponts-de-Martel continuent de briller au travers d'actions telle que la Suisse bouge qui privilégie le contact entre les citoyens et l'ouverture à d'autres communes. J'espère aussi que le développement du village se poursuive dans le respect de la nature et de ses habitants.

J'ai apprécié le climat de confiance et de bonne entente qui règne entre les partis au sein du Conseil général. Afin que les dossiers puissent avancer, je vous souhaite que cette bonne ambiance perdure et que les membres du Conseil communal ressentent et profitent de cette collaboration constructive. De par mon passage au sein de l'exécutif, je peux vous assurer que c'est fort agréable de se sentir soutenu par le Conseil général... car nous tirons tous à la même corde, à savoir la bonne gestion du village.

Monsieur Martial Roulet – Question – Votations/élections et la confidentialité :

Notre système politique amène régulièrement les citoyennes et citoyens à se prononcer sur des objets liés à la politique communale, cantonale ou fédérale. Tout acte politique de votation et d'élection est lié à une clause de confidentialité, élément de base fondamental de ses droits politiques. Par ailleurs, il est également à noter que la Constitution suisse garantit la protection des données personnelles de chaque citoyen. Dans ce cadre-là, la situation vécue actuellement relative aux votes anticipés déposés par les citoyens directement dans la boîte aux lettres située à l'entrée du bâtiment de l'administration communale n'est pas satisfaisante. Ces deux boîtes aux lettres ne garantissent en rien la confidentialité des votes. Je souhaite donc poser les questions suivantes au Conseil communal :

- *Le Conseil communal est-il conscient qu'actuellement la clause de confidentialité et de l'exercice des droits politiques n'est pas assurée pour les votes anticipés dans notre commune ?*

- *Le Conseil communal n'estimerait-il pas judicieux d'entreprendre l'installation d'une boîte aux lettres intérieure au bureau communal, accessible par les votants, depuis l'extérieur du bureau communal ?*

Monsieur Cédric Schwab souhaite directement répondre à cette question de Monsieur Martial Roulet car le Conseil communal en a parlé lors de sa dernière séance. Il admet qu'il s'agit d'un problème récurant et une solution, indéterminée pour l'instant, sera mise en place. Il serait par exemple envisageable d'installer une grande boîte aux lettres qui rendrait le retrait de son contenu impossible, ou alors une boîte aux lettres derrière la porte afin que les gens glissent directement leur enveloppe à travers la porte. Monsieur Cédric Schwab assure que quelque chose sera mis en place.

Monsieur Martial Roulet – Question – Déchetterie :

Notre commune est dotée depuis quelques temps maintenant d'une nouvelle déchetterie intercommunale. Celle-ci est très régulièrement fréquentée par notre population, en particulier aux heures d'ouverture officiellement annoncées et surtout le samedi matin. Malheureusement ce dernier mois, comme bien d'autres, croyez-moi car la file de véhicules était longue sur le chemin y menant, je me suis retrouvé à deux reprises derrière la barrière close de la déchetterie. Une simple affiche placardée informant de la fermeture pour ce jour-là, affiche au demeurant non signée par l'autorité communale. Dans un esprit de service à la population, le Conseil général a soutenu l'idée de la réalisation d'une déchetterie intercommunale, toutefois, il m'apparaît que des fermetures inopinées telles que vécues ce printemps ne vont pas dans le sens souhaité par le Conseil général. Je souhaite donc poser les questions suivantes au Conseil communal :

- *Qui prend les décisions de fermeture ponctuelle de la déchetterie, par exemple lors de samedis de week-end prolongés ?*
- *Dans un but d'informer correctement la population, le Conseil communal n'estimerait-il pas judicieux d'inclure les éventuels jours de fermeture de la déchetterie dans l'InfoDéchets annuel par exemple ?*

Monsieur Gian Carlo Frosio admet que le mois de mai comportait beaucoup de jours fériés et qu'il y a eu une petite lacune au niveau d'un samedi matin où la personne responsable a pris sur elle de la fermer. A l'avenir, le Conseil communal va effectivement inclure les jours ouvrables et fériés dans le courrier qu'il adresse en début d'année sur lequel se trouve toute la planification annuelle, pour éviter d'éventuels soucis.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Gian Carlo Frosio** revient sur la question posée lors de la dernière séance. Le Parti Socialiste et Libre s'interrogeait sur le tonnage du papier récupéré et Monsieur Gian Carlo Frosio n'avait pas la réponse. Les tonnages sont pour l'instant les mêmes en 2013 qu'en 2012, soit 18,1 tonne, ce qui est très positif car Monsieur Gian Carlo Frosio pensait avoir beaucoup moins de tonnage. Au niveau du coût, il est toujours de fr. 55.-/tonne encaissés ce qui signifie pour la commune qu'elle a un revenu sur le papier ramassé deux fois par année de fr. 1'000.- cette fois-ci, dont fr. 600.- vont aux Cadets et fr. 400.- restent dans le ménage communal. A contrario, la benne située à la déchetterie coûte fr. 0.- à la commune. Elle ne rapporte rien, mais ne coûte rien non plus.

Toujours concernant les déchets, Monsieur Gian Carlo Frosio indique que la commune est en tractation avec la ville du Locle pour des transports de déchets, c'est à dire une autre variante par rapport à Vadec afin de cerner au mieux les coûts. Pour information, cela fait cinq mois que la commune n'a pas reçu de facture de transport car Vadec n'a pas encore finalisé avec une commune par rapport à la fameuse augmentation de 8%. On reçoit les factures de déchets de Vadec, mais pas les transports ce qui est embêtant pour la commune. Monsieur Gian Carlo Frosio a de ce fait pris la décision, en tant que responsable, de s'approcher de la ville du Locle pour obtenir une offre de ramassage et une variante avec des Molok, ce qui sera discuté plus tard selon les coûts de ces deux variantes.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Jean-Marc Robert** clos la séance à 20h25 en remerciant chacun de sa présence et en donnant rendez-vous dimanche prochain à 11h, en haut du village, pour le cortège de la fête villageoise.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, Le secrétaire,

Jean-Marc Robert

Simon Kammer